

Les Echos

d'Ottonville - Ricrange

Bulletin d'informations municipales n° 7

EDITORIAL

Le point noir

« Est ce que ça vous chatouille ou est ce que ça vous grattouille ? » aurait dit le bon docteur Knock face à cette situation. En ce qui me concerne, rien de tel, juste une simple démangeaison de la main droite qui m'amène à prendre ma plume pour mettre un terme à une tempête ayant pris naissance dans un verre d'eau.

Comme certains l'auront compris je veux évoquer ici la polémique autour de la modification de la circulation rue de la Croix à Ricrange.

C'est la sécurité des usagés souvent menacée par la configuration de ce carrefour qui nous a conduit à modifier le sens de circulation. En effet la consultation individuelle organisée auprès des pétitionnaires n'a fait que remonter une lettre type sans aucune proposition qui n'est déjà été examinée par le conseil municipal.

Je profite de cet éditto pour remercier les personnes qui ont pris la peine de nous retourner une réponse personnelle.

Vous trouverez plus de précisions sur ce sujet dans ce numéro des Echos.

Cordialement,

Le Maire, Gérard Simon.

AU SOMMAIRE

Mazerolles

Agenda

Modifications de l'état civil

Modification circulation, Rue de la Croix

Articles législatifs

Travaux

Compte rendu du Conseil Municipal

Association

Officier de la Légion d'Honneur

Le 11 mai 2009, Grégoire Susmilch a été élevé au grade d'officier de la Légion d'Honneur, suite à son engagement dans la Libération de la France en 1944 et ses nombreuses activités civiles. La cérémonie de remise s'est déroulée le 27 juin à Brettzach. Toutes nos félicitations !



Déclaration des puits

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 dispose de l'obligation de déclarer un puits ou forage domestique. C'est pourquoi :

Les puits qui existaient avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés en mairie avant le 31 décembre 2009.

Toute construction réalisée après le 1er janvier 2009 doit faire l'objet d'une déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux.

Le formulaire de déclaration des puits et forages pour un usage domestique de l'eau est disponible en mairie.

Inventaire du patrimoine

Des agents de la direction régionale de l'environnement (DIREN) réalisent actuellement, sur le territoire un inventaire du patrimoine naturel et de la biodiversité. Les études portent sur la constatation de l'existant, par exemple absence ou présence d'un habitat, d'une espèce animale ou végétale, dénombrement d'effectifs... Pour faciliter cette mission, un arrêté préfectoral, courant du 21 juillet 2009 au 28 février 2011, **autorise ces agents** ainsi que des personnes déléguées (scientifiques) à **pénétrer dans les propriétés privées** closes ou non closes (à l'exception des locaux d'habitations), et pour se faire, à franchir les murs et autres obstacles. Le dit - arrêté est consultable en mairie.

Modification de la circulation

A compter du 15 Octobre la circulation sera modifiée rue de la Croix à Ricrange. La circulation se fera désormais à sens unique de la route de Boulay vers la rue Sainte Marie et sera interdite dans le sens montant. Pour quitter le village les véhicules emprunteront la rue Sainte Marie et la rue de la Chapelle. Cette modification permettra de réduire le risque que représente la priorité à droite pour les usagers venant d'Ottonville au croisement de la route de Boulay avec la rue de la Croix.



Carrefour rue de la Croix



Carrefour rue de la Chapelle

La configuration de ce carrefour ne permet pas une visibilité suffisante et cette situation a déjà généré de nombreuses frayeurs pour la majorité des conducteurs empruntant cet itinéraire. Le nouveau plan de circulation permettra, outre le fait de supprimer une priorité à droite, d'aborder la route de Boulay par la rue de la Chapelle avec une visibilité suffisante pour anticiper la majorité des situations accidentogènes. Toutefois n'oublions pas que la sécurité de tous dépend de la modération de chacun et que seule la prudence permettra de vivre en bonne harmonie avec les véhicules qui traversent de plus en plus nombreux notre commune.

P.R.

Brûlage des déchets de taille

Depuis le 1er octobre et jusqu'au 31 mars 2010, il est à nouveau possible d'effectuer le brûlage des déchets de taille. N'oubliez pas que la déchèterie de Boulay est toujours ouverte et qu'en échange de vos déchets verts, il vous sera fourni du compost.

Jumelage

Le jumelage de Mazerolles et d'Ottonville-Ricrange ou l'histoire d'un rapprochement commencé il y a 70 ans.

Sous des cieux moins cléments qu'aujourd'hui et le bruit de fond des canons en guise de fanfare, nos aînés étaient déplacés contre leur gré vers Mazerolles en 1939.

Les 5 et 6 septembre 2009, une trentaine d'habitants d'Ottonville-Ricrange étaient reçus par les habitants de cette commune pour jeter les bases d'une nouvelle histoire. C'est grâce à l'engagement des 2 équipes municipales que ce jumelage, aujourd'hui, matérialise à travers les ans le devoir de mémoire que nous avons envers les générations précédentes. A l'heure où à travers le monde se réveillent de nouveaux despotes illuminés, nous ne devons pas oublier que la folie et son cortège d'horreur a déjà sévit à travers la planète. Au-delà de ces considérations humanistes, c'est la chaleur humaine et la bonne humeur qui ont marqué ces deux journées dont je vous livre le programme.



Samedi 5 septembre

- **03h00** : Départ en bus vers Mazerolles.
- **13h30** : C'est avec un peu d'avance sur l'horaire prévu que nous arrivons à Mazerolles où nous sommes reçus, par le comité d'organisation, dans la salle des fêtes pour un pot d'accueil.
- **14h30** : Départ avec les familles d'accueil pour nous installer et faire connaissance. Ce fut un moment privilégié d'échanges.
- **17h30** : Rendez-vous avec la population de Mazerolles pour célébrer la cérémonie de jumelage. Après les discours des Maires, Gérard Simon, maire d'Ottonville-Ricrange et Jacky PERAULT, maire de Mazerolles procèdent à l'inauguration de la rue d'Ottonville-Ricrange et Gérard Simon offre à la commune de Mazerolles une plaque de marbre où est gravé: « Ottonville-Ricrange & Mazerolles : Communes liées d'amitié », ainsi que le blason et le logo de nos deux communes. Toute la population était invitée au vin d'honneur ainsi qu'à la projection d'un diaporama de présentation de la commune de Mazerolles.
- **20h00**: la journée se poursuit par un dîner au restaurant "Les Orangeries".



Dimanche 6 Septembre

- **08h30**: Découverte du patrimoine de Mazerolles à travers une petite ballade. Nous étions accompagnés d'une guide conférencière du Pays d'Art et d'Histoire.
- **12h30**: déjeuner convivial dans la salle des fêtes autour d'un buffet préparé par le restaurant le CHANDOS. Déjeuner tout emprunt de bonne humeur.



- **17h30**: après une dernière photo de groupe devant la mairie et la promesse de se revoir à Ottonville-Ricrange en 2010, notre groupe réintérait le bus : direction la Moselle.



1939
~
2009



Pierre Rangoni

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 21 Septembre 2009

Modification carte communale

Le maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet de la modification de la carte communale a été réalisé et présente le projet de la modification de la carte communale tel qu'il sera soumis à l'approbation du Préfet,

vu la loi n° 200-1208 du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifiée par la loi de l'Urbanisme et de l'Habitat du 02/07/2003 ;

vu le code de l'Urbanisme modifié par le texte susvisé et notamment ses articles L124-1 à L124-4 et E124-1 à R124-8 ;

vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

vu la délibération du 1er août 2007 prescrivant la réalisation de la carte communale ;

vu l'arrêté municipal en date du 14 octobre 2008 ;

entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

considérant que le projet de réalisation de la carte communale, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L124-2 et R 124-7

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'approuver le dossier de la carte communale tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R124-8 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal du département,
- Le dossier de la carte communale approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

•

Travaux de voirie

Lors de sa précédente réunion le conseil municipal a accepté les devis des sociétés Colas et Terralor. Les chiffres énoncés faisaient fi des centimes et de certains travaux. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier la précédente délibération. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal **définit les montants** retenus à :

La société Colas pour un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-onze euros hors taxes,

La société Terralor pour un montant de soixante-dix sept mille deux cent quatre euros et deux centimes hors taxes.

Réaménagement abri bus

Une réfection des abris bus est impérative. Monsieur le maire présente les différents devis,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal **accepte** le devis de la SARL Frères Beurton de Momerstroff pour un montant de quatre mille trois cent soixante quatre euros et soixante huit centimes hors taxes.

Travaux d'accès à la salle communale

Monsieur le maire présente les divers devis pour le réaménagement de l'accès à la salle communale,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal **accepte** le devis de la société DECOR -HABITAT pour un montant de quinze mille six cent quatre vingt-cinq euros hors taxes.

Columbarium - ossuaire

Lors de sa séance du 25 juin dernier le conseil municipal avait accepté le devis de la société CIMTEA pour un montant de seize mille euros hors taxes. Cette somme est la déduction de la mauvaise interprétation des chiffreages. Monsieur le maire atteste qu'aucune acceptation n'a été donnée à la société susdite. Une nouvelle étude est proposée, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte le devis des Pompes Funèbres et Marbrerie Boulageoise pour un montant de neuf mille deux cent euros hors taxes.

Tarif du bois d'affouage

Le conseil municipal **fixe** le montant du stère de bois d'affouage à :6€ pour les gens de la commune 16€ pour les gens de l'extérieur Il demande à ce que les affouagistes s'engagent, conformément à la loi, à ne pas vendre ce bois et n'en faire qu'un usage personnel. En cas de non respect de la réglementation, l'affouagiste vendeur de bois se verra exclu de prochaines ventes de bois.

Travaux sur l'éclairage public

Le conseil municipal **accepte** le devis de la société Elektron pour l'installation de prises spéciales « éclairage de Noël » pour un montant de six cent douze euros hors taxes.

Annulation dette du « Club de football de Roupeldange »

Monsieur le maire porte à connaissance du conseil municipalla demande du Club de football de Roupeldange pour l'effacement des dettes d'électricité et d'eau qu'il a contractées envers la commune d'Ottonville-Ricrange. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal **refuse d'annuler** les titres exécutoires et demande au club susdit de s'acquitter de l'ensemble des sommes dues avant le 31 décembre 2009. Si au 1^{er} janvier 2010 le club précité est toujours redevable envers la commune, la convention de mise à disposition gracieuse du terrain et des vestiaires sera caduque.

Contraintes et plaintes

Depuis septembre vous avez pu constater un accroissement important du ballet des camions, pelleuses et autres engins de chantier aux quatre coins de la commune.

Aidées par une météo favorable, les entreprises BECKER, SOGEA et TERRALOR œuvrent à améliorer le visage de notre commune et l'infrastructure routière de celle-ci.

Au programme :

- Réfection de la route de la forêt et création de 4 aires de croisement.
- Remise en état sur cette même route des accotements défoncés par les véhicules lourds.
- Prolongement de la rue de Guérange et réalisation d'un té de retournement ainsi que des trottoirs dans ladite rue.
- Réfection du revêtement rue des vergers qui datait de 1963.
- Installation rue de Guérange d'une bouche à incendie nécessitant la pose d'une conduite d'alimentation de 160 mètres. Cette installation permet de sécuriser enfin ce quartier et ses habitants.
- Achèvement du lotissement des Charmes et mise en place d'une bouche à incendie permettant de sécuriser le lotissement et la rue de la forêt jusqu'à son extrémité.
- Finalisation par les entreprises SOGEA et BECKER du chantier d'assainissement avec la réalisation des derniers raccordements, la mise en place de 2 stations de relevage permettant de raccorder RICRANGE et OTTONVILLE à la station d'épuration de Guirlange. La fin du chantier est prévue pour la fin octobre.
- Remise en état du chemin d'exploitation reliant la rue de Guérange au chemin longeant le ruisseau.
- Courant octobre l'entreprise TERRALOR procédera à la réalisation de trottoirs route de Boulay et rue de la Chapelle au droit des constructions nouvelles.



Route de la Forêt



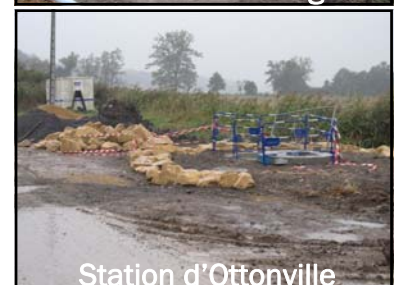
Té Rue de Guérange



Rue des Vergers



Station de Ricrange



Station d'Ottonville

L'ensemble de ces travaux représente une très lourde charge financière pour le budget de notre commune. D'autant plus lourde que depuis 2008 il n'existe plus de subvention pour les travaux routiers et que notre commune doit entretenir plus de 7 km de route.

Le montant de ces différents chantiers s'élève à quasiment cent milles euros. Cet investissement n'a été possible que grâce à l'excédent budgétaire que nous avons dégagé l'année dernière.

Il incombe donc à tout un chacun de veiller à préserver l'état de nos chaussées.

P.R.

Bienvenue à eux :

A Ricrange , M et Mme Ribeiro au 16, rue de la Chapelle , ainsi que la Famille Quenet au 42, Route de Boulay

A Ottonville, nous apprenons la domiciliation, rue de l'Eglise, de la famille Zandouche.

Au travers ces lignes, nous les accueillons chaleureusement.

Modification de l'état civil

Au 6 septembre 2009, les registres d'état civil de la commune déplorent un décès, celui de Catherine Paquin (86 ans).

Nos sincères condoléances à toute la famille.

Par ailleurs 2 naissances sont aussi enregistrées : Eden Quenet est née le 11 septembre et Quentin Crémades est né le 18 septembre.

Félicitations aux heureux parents !

Agenda

Le week-end du **9/11 octobre**, des bénévoles des associations : APEOR, Art Floral et Chorale parcourront les rues de la commune pour vendre les brioches de l'amitié, merci de leur réserver un accueil des plus conviviaux.

Le **18 octobre**, le repas des aînés leur sera servi à la salle des fêtes. Un diaporama sur le séjour à Mazerolles sera également projeté.

La commémoration du **11 novembre 1918** aura lieu le **dimanche 15 novembre** devant le monument aux morts, s'en suivra un vin d'honneur au cours duquel un diaporama du séjour à Mazerolles sera projeté.

APEOR : nouveau comité

Lors de sa réunion du 7 septembre, devant une assemblée nombreuse, l'association des parents d'élèves d'Ottonville - Ricrange a élu son nouveau bureau comme suit :

Présidente : Zweifel Stéphanie,

Secrétaire : Mick Christelle, adjointe Cremades Sophie

Trésorier : Melling Lydia, adjoint Antoine Laurent

Assesseurs : Abbad Fatima, Antoine Marcelle , Bretnacher Nicolas, Cartillone Nathalie, Champlon Marie-Laurence, Habrant Maryline, Tailleur Marcel, Tailleur Christine.

Le Pays de Nied débarque sur Internet !!!

Le Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de Nied lance en cette année 2009 son site Internet.

Le site présente l'offre touristique du territoire dans toute sa diversité : son patrimoine, sa culture, ses traditions, ses activités de plein air sans oublier les indispensables lieux de restauration et d'hébergement. Il donne également la possibilité d'approfondir ses recherches avec de nombreux liens vers ses partenaires touristiques, locaux ou départementaux.

En plus des touristes, le site se veut également un lieu d'informations pour les habitants du Pays de Nied. Vous pourrez y retrouver le calendrier des fêtes qui se déroulent tout au long de l'année dans les 101 communes du syndicat.

Enfin, si vous êtes prestataire touristique ou responsable d'une association qui fait vivre sur le territoire, n'hésitez pas à contacter le syndicat par courriel afin d'enrichir le site ou de mettre à jour les informations vous concernant (paysdenied@nied-tourisme.com)

N'oubliez pas, pour toutes vos sorties : <http://www.nied-tourisme.com>

Contact : Clément PAHIN / 03 87 57 32 77

L'article 3 de l'arrêté relatif au règlement du ramassage des ordures ménagères stipule que «**Les bacs roulants ne devront pas être sortis sur le trottoir avant 18h la veille des jours de collecte et être rentrés avant 19h30 le jour de la collecte** », sauf en cas de retard dans les collectes.

Les Echos d'Ottonville - Ricrange n° 7 - juillet - août - septembre 2009

Edité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville - Ricrange - tel. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Laurence Morolli - Journalistes : Laurence Morolli, Gérard Simon, Pierre Rangoni - Crédits photo : Ursula Simon, Pierre Rangoni- Conception, maquette, impression : Mairie, commission de la communication. Tirage à 170 exemplaires.

Retrouvez aussi Les Echos sur le site <http://www.ottonville-ricrange.fr>